

LULLY-PARC

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE L'INTERCOMITE DU JEUDI 29 Octobre 2009 TENUE au CLUB-HOUSE DU TENNIS- CLUB DE CONFIGNON

1. Signature de la feuille de présence.

La feuille de présence sera jointe au présent PV

2. Adoption du PV de la séance du 14.05.2208

Le PV est adopté à l'unanimité- Il est précisé que les sites internet ont été mis à jour.

3. Nettoyage de la dalle (point 9 de la séance du 14.5.2009)

Les travaux ont été effectués pour la somme de CHF 3'000.- HT. Jean-Claude JAQUIER nous remet une proposition de répartition des coûts par copropriété. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. (voir annexe)

A l'avenir ce travail devrait être effectué tous les 5 ans.

4. Container verre à enlever.

Un des deux containers pour le verre doit être enlevé. Le Président de l'IC interviendra auprès de l'entreprise Chevalley à ce sujet.

5. Commission Energie – Etat des travaux

La commission a été dissoute.

6. Grands travaux futurs à envisager - Réflexion à faire à ce sujet

Klaus Fichtner remet aux membre de l'Intercomité un tableau des frais envisageables jusqu'en 2025 (voir annexe)

7. Litige DCTI

Edmond GOLAZ évoque l'état de la procédure et précise qu'une lettre sera dressée à Monsieur Mark MULLER Chef du Département DCTI afin de lui faire part de nos inquiétudes. En annexe la lettre en question avec historique. *)

8. Evacuation des objets encombrants.

Il sera rappelé aux copropriétaires par le biais des administrateurs respectifs que le dépôt des objets encombrants doit impérativement se faire que la veille de leur enlèvement par le service de voirie et non pas comme cela se fait souvent plusieurs jours, voir semaines, avant la date prévue.

9. Stationnement scooters et motos.

Les membres de l'Intercomité réfléchiront à ce problème afin de trouver des emplacements supplémentaires.

10. Nettoyage des toits

Le contrat nous liant avec l'entreprise Trembler arrive à échéance le 30.5.2009. John Anderson prendra contact avec cette entreprise pour son renouvellement.

L'Assemblée est levée à 19h35

*) Le réponse négative de Mr.M Muller nous est parvenue le 27 novembre 2009 et